



## EXPOSÉ DE POSITION

# LA POLITIQUE DE COHÉSION POUR L'APRÈS-2020

*Une Europe pour tous - solidarité, diversité et  
sécurité*

*La cohésion économique et sociale*

**Date:**

09/05/2017



Groupe de l'Alliance progressiste des  
**Socialistes & Démocrates**  
au Parlement Européen

Parlement Européen  
Rue Wiertz 60  
B-1047 Bruxelles  
T +32 2 284 2111  
F +32 2 230 6664  
[www.socialistsanddemocrats.eu](http://www.socialistsanddemocrats.eu)

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
1 Type de stratégie future.....	6
2 Architecture de la prochaine politique de cohésion.....	6
3 Période de programmation.....	7
4 Le principe de partenariat.....	7
5 Catégories de régions.....	8
6 Attribution des financements.....	8
7 Droit au financement.....	9
8 Caractère de subvention de la politique de cohésion/instruments financiers.....	9
9 Concentration thématique.....	10
10 Performance et résultats.....	10
11 Contrôle.....	11
12 Simplification de la politique de cohésion.....	12
13 Capacités administratives.....	13
14 Conditionnalité macroéconomique.....	13
15 Zones urbaines fonctionnelles.....	14
16 Coopération transfrontalière.....	15
17 Coopération territoriale dans l'Union européenne.....	15
18 Régions ultrapériphériques et régions septentrionales à faible densité de population.....	16
19 Autres fonds structurels en plus du FEDER (et du Fonds de cohésion).....	18
19.1 EMPL – FSE.....	18
19.2 AGRI – Feader.....	19
19.3 PECH – FEAMP.....	19
20 ANNEXE.....	20
20.1 Réalisations des fonds de la politique de cohésion 2007-2013.....	20
20.2 Objectifs pour 2014-2020.....	21

## INTRODUCTION

L'Union européenne repose sur l'idée d'une coopération pacifique entre ses différents peuples et nations. Les États membres ont défini des droits, des obligations et des objectifs communs dans le traité de Lisbonne. L'un des objectifs clés de l'Union consiste à promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale, ainsi que la solidarité entre ses différentes régions. L'Union européenne poursuit cet objectif principal au moyen de sa politique de cohésion, qui crée un instrument d'investissement unique au niveau de l'Union en faveur des régions, permettant à celles-ci de mettre en place de véritables stratégies de développement allant au-delà des frontières nationales et de participer pleinement à toutes les politiques européennes, comme le marché intérieur, tout en constituant, pour l'ensemble de l'Union, la politique majeure de cohésion et d'investissement à long terme.

Le groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen (groupe S&D) soutient pleinement l'objectif de cohésion économique, sociale et territoriale. Nous cherchons, au moyen de cet exposé de position, à définir une politique de cohésion moderne pour l'avenir, en tirant parti des expériences du passé et en tenant compte des défis d'aujourd'hui.

Nous voulons une politique de cohésion qui

- a) mette tout en œuvre pour parvenir à un développement économique durable dans les régions, qui générera des emplois de qualité, tout en respectant pleinement l'accord de la COP21 ainsi que les objectifs de développement durable;
- b) crée une infrastructure de qualité pour les transports, les télécommunications et la fourniture d'énergie intelligente;
- c) soutienne les régions dans leur résolution des problèmes communs découlant entre autres de la mondialisation, des changements climatiques de l'immigration, etc.
- d) accompagne les citoyens dans la réalisation de leurs aspirations personnelles, dans la satisfaction de leurs besoins et dans la résolution de leurs difficultés actuelles;
- e) s'efforce, par conséquent, d'associer pleinement les régions en fonction de leurs besoins.

Pour atteindre ces objectifs, nous devons fixer nos priorités judicieusement. La politique de cohésion nécessite l'adoption d'un budget approprié, permettant de

trouver un bon équilibre entre les investissements *dans* les citoyens et les investissements *pour* les citoyens.

Dans cette optique, pour le groupe S&D, il est essentiel, en particulier, qu'une politique de cohésion moderne:

- investisse dans une éducation, une formation initiale et une formation professionnelle de qualité;
- améliore la situation du marché du travail, crée des emplois de qualité et s'attaque en particulier au chômage des jeunes;
- fasse la promotion de l'inclusion sociale ainsi que de la lutte contre la pauvreté et contre toute forme de discrimination;
- encourage le développement des secteurs de la culture et de la création qui sont étroitement liés à l'innovation et à la créativité.

Dans le même temps, une politique de cohésion moderne doit tendre à la réalisation des objectifs d'une croissance «intelligente, durable et inclusive». Compte tenu de la réalité actuelle et en anticipation des défis qui nous attendent, nos priorités consistent donc notamment en:

- la promotion de la recherche, du développement technologique, de l'innovation et de la créativité;
- l'investissement dans les PME et les start-ups;
- les investissements dans le passage au numérique des industries et des sociétés.

En outre, nous voulons une politique de cohésion moderne qui accompagne le développement des villes intelligentes et des zones rurales.

Cette politique devra encore être simplifiée pour permettre la réalisation de ces objectifs. Nous devons réduire davantage les formalités administratives qui freinent les régions et les citoyens, qui sont les principaux bénéficiaires de la politique de cohésion.

Plus important encore, nous avons besoin du soutien des citoyens, qui doivent être pleinement associés à l'élaboration des stratégies futures de leurs régions. C'est la seule manière de réaliser une cohésion réelle à long terme entre des régions dotées de forces et de faiblesses différentes.

Voilà la position que soutient le groupe S&D, voilà ce que nous défendons.

Le groupe S&D insiste sur le fait que la politique de cohésion doit continuer à jouer le rôle fondamental qu'elle a depuis sa création. Elle constitue la principale politique à l'échelle de l'Union créant une valeur ajoutée sur le terrain qui ne peut être apportée par un autre type de politique. Elle est essentielle non seulement pour réduire les écarts de développement entre les différentes régions européennes, mais elle s'est également révélée décisive pour soutenir l'économie grâce à des investissements au niveau microéconomique, également pendant la crise économique et financière, en particulier dans les domaines où les investissements nationaux sont inexistantes ou insuffisants. La politique de cohésion doit tenir compte de la tendance du développement économique et du progrès social des régions.

L'essentiel des financements de la politique de cohésion se concentre dans les régions et les pays européens les moins développés, dans le but de les aider à rattraper leur retard et à réduire les disparités économiques, sociales et territoriales qui persistent dans l'Union. Cependant, il est important que toutes les régions continuent de recevoir des fonds au titre de la politique de cohésion. Cette politique sert également de catalyseur pour d'autres financements publics et privés, non seulement parce qu'elle oblige les États membres à les cofinancer au moyen du budget national, mais aussi parce qu'elle génère de la confiance chez les investisseurs. L'Union doit mettre en place une politique de cohésion continue et renforcée pour la période de l'après-2020 si elle souhaite atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés et réduire les divergences sociales et économiques existantes entre les régions et les États membres. Nous voulons une politique de cohésion à la fois visible et durable dans une perspective à long terme, qui aborde les problèmes fondamentaux de nos économies et de nos sociétés. La politique de cohésion constitue un outil important qui permet aux régions et aux villes européennes de faire face aux nouveaux défis, comme l'immigration, les mesures nécessaires contre les changements climatiques, l'union de l'énergie, le marché unique numérique, les compétences et l'emploi, etc.

Elle a fortement contribué à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 ainsi qu'à la réalisation de ses objectifs en matière de croissance intelligente, durable et inclusive. Cette stratégie doit être révisée en conséquence, en prévision de la période de l'après-2020 dont la politique de cohésion devrait faire partie. Nous devons veiller

à ce que nos priorités soient intégrées dans une nouvelle stratégie de l'Union de l'après-2020.

Dans ce contexte, nous voulons que la politique de cohésion se concentre sur les priorités suivantes de l'après-2020:

## 1 TYPE DE STRATÉGIE FUTURE

La politique de cohésion, dans la perspective à long terme, est le principal outil d'investissement de l'Union présentant une valeur ajoutée aux citoyens. La visibilité de la politique dans une région et son lien direct avec les citoyens sont manifestes.

Les investissements dans la politique de cohésion contribuent à compléter les politiques de l'Union, comme l'éducation, l'emploi, l'énergie, l'environnement, le marché unique, la recherche et l'innovation. La politique de cohésion prévoit notamment le cadre et la stratégie d'investissement nécessaires à la réalisation des objectifs de croissance et des objectifs de durabilité convenus.

L'Union ne peut abandonner cette politique, qui est la plus pertinente en matière d'investissement, et elle ne peut pas permettre son affaiblissement. La politique de cohésion devrait maintenir sa raison d'être fondamentale, qui consiste à combler l'écart entre les différentes régions grâce à un soutien ciblé face aux multiples situations économiques, sociales et territoriales des régions européennes.

De plus, la solidarité s'inscrit au cœur de la politique. Tous les États membres (et chaque région) bénéficient de la politique de cohésion. Nous devons la rendre plus visible et plus ouverte aux niveaux local et régional.

## 2 ARCHITECTURE DE LA PROCHAINE POLITIQUE DE COHÉSION

En vue de protéger la politique de cohésion, nous devons cantonner les modifications à un niveau raisonnable. Toutes les parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de la politique, y compris les autorités de gestion et les bénéficiaires, devraient participer à toutes les étapes de la politique, telles que son élaboration et son application. Le cadre général de cette politique devrait être conservé, mais être

assorti de certaines modifications et adaptations permettant de le rendre plus simple, plus efficient et plus efficace, en tenant compte de la mise en œuvre de la période de programmation actuelle.

Le règlement portant dispositions communes (RDC) peut servir de référence pour la rationalisation et l'alignement des politiques et des instruments. En outre, la gestion partagée a fait ses preuves. Elle confère des attributions aux autorités locales, régionales et nationales sur le terrain, ce qui constitue un avantage important. Par conséquent, elle devrait être maintenue et renforcée pour l'après-2020.

### **3 PÉRIODE DE PROGRAMMATION**

La mise en place d'un cadre financier pluriannuel de sept ans a d'ores et déjà fait ses preuves par le passé. En aucun cas, la planification de la politique de cohésion ne doit être inférieure à cette durée.

Une programmation de 5 + 5 avec une révision à mi-parcours pour garantir la flexibilité, le cas échéant, pourrait également être envisagée. Alignée sur les mandats du Parlement européen et de la Commission, cette programmation pourrait s'adapter à l'évolution des situations tout en conservant un cadre pour une période plus longue.

En outre, il faut veiller à ce que toutes les conditions soient en place pour un commencement rapide de la prochaine période de programmation, afin d'éviter les longs délais qui ont caractérisé le début de la période actuelle.

### **4 LE PRINCIPE DE PARTENARIAT**

Il est important que les fonds de l'Union soient utilisés pour créer une valeur ajoutée européenne. Les réglementations de l'Union et le code de conduite européen en matière de partenariat, devraient être suivis de près. Néanmoins, la voix des régions et des acteurs régionaux et locaux doivent être entendues lors de l'élaboration des programmes opérationnels. Le principe de partenariat, tel qu'il est établi par le règlement portant dispositions communes, devrait s'imposer aux autorités nationales, régionales et locales. Cela signifie qu'elles doivent tenir compte des contributions de l'échelon régional et local ainsi que des partenaires économiques et sociaux et de la

société civile à toutes les étapes de l'élaboration, de l'adoption et de la mise en œuvre de la nouvelle politique (article 5 et article 48 du règlement portant dispositions communes). Ce principe devrait encore être renforcé au-delà de l'horizon 2020.

## 5 CATÉGORIES DE RÉGIONS

Les catégories actuelles de régions (régions plus développées, régions moins développées et régions en transition (ou une disposition comparable)) devraient être maintenues, en gardant à l'esprit les principes et les valeurs sur la base desquelles la politique de cohésion a été créée, à savoir la réduction des écarts de développement entre les régions s'appuyant sur la solidarité. Cependant, il conviendrait d'évaluer de manière approfondie la division en trois catégories différentes.

## 6 ATTRIBUTION DES FINANCEMENTS

Le groupe S&D veillera à ce que la politique de cohésion de l'Union reste une politique à l'échelle européenne, qui donne accès aux ressources, à l'expérience et à l'assistance à toutes les régions, indépendamment du produit intérieur brut de l'État membre. Les attributions les plus importantes devraient être versées aux régions moins développées. Cependant, un soutien permanent en faveur des régions en transition et des régions moins développées devrait être prévu afin que chaque région puisse faire face aux défis auxquels elle est confrontée, tout en conservant la flexibilité nécessaire. Nous devons également veiller à ce que les régions moins développées et les régions en transition ne subissent pas une réduction soudaine et importante de leurs moyens financiers. Par conséquent, ces ressources financières doivent être fixées à un niveau adéquat.

En outre, comme les États membres jouent un rôle important dans la détermination de l'unité territoriale qui correspond au niveau approprié d'intervention lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes, une analyse du niveau de l'ensemble de l'Union au début de chaque période de programmation est nécessaire.

## 7 DROIT AU FINANCEMENT

Le produit intérieur brut devrait continuer d'être le principal critère d'attribution tant qu'aucun autre critère ne s'avère plus pertinent. Nous allons simplifier davantage la politique de cohésion et son utilisation pour les autorités de gestion et les bénéficiaires. Des critères supplémentaires pourraient être ajoutés afin de tenir compte pleinement des éléments comme le développement durable, la situation géographique, le cas de la transition industrielle, l'écart de développement, etc. En outre, les États membres devraient encore disposer d'une certaine flexibilité dans l'utilisation de critères complémentaires au produit intérieur brut au niveau régional, comme le taux d'emploi ou les facteurs démographiques, pour permettre un soutien ciblé.

## 8 CARACTÈRE DE SUBVENTION DE LA POLITIQUE DE COHÉSION/INSTRUMENTS FINANCIERS

La prochaine politique de cohésion devrait s'efforcer de parvenir à un juste équilibre entre les subventions et les instruments financiers, dans un souci d'efficacité, de valeur ajoutée et de réalités territoriales. Les subventions, qui constituent une forme d'aide efficace dans nombre de domaines d'action des pouvoirs publics, doivent être maintenues en tant que principal instrument de la politique de cohésion, notamment pour les petits bénéficiaires. Nous constatons l'utilité et les avantages des modes d'investissements tels que les prêts et les instruments financiers, ainsi que ceux dotés d'une capacité administrative suffisante. Cela étant, ces modes d'investissements ne devraient pas prendre le pas sur l'aide traditionnellement apportée au moyen de subventions, mais plutôt être utilisés pour mobiliser un appui financier supplémentaire en faveur de la cohésion.

Ainsi, les instruments financiers ne devraient être utilisés comme un outil supplémentaire que pour les secteurs où ils se sont avérés plus appropriés que les subventions pour la réalisation des objectifs de la politique de cohésion, et où ils sont plus rentables. Ils devraient par ailleurs être limités aux activités qui peuvent générer des bénéfices, comme la promotion des start-ups, le soutien spécifique aux PME et d'autres mesures axées sur le marché.

En outre, le rôle du groupe de la Banque européenne d'investissement devrait être réexaminé eu égard aux instruments financiers relevant de la politique de cohésion et du Fonds européen pour les investissements stratégiques.

Toutefois, pour le groupe S&D, il reste clair que les subventions doivent continuer d'être un outil indispensable dans la politique de cohésion en vue de la réalisation de projets.

## 9 CONCENTRATION THÉMATIQUE

Nous sommes favorables à la concentration thématique. Elle est très importante, car elle contribue à harmoniser les instruments de la politique de cohésion avec les objectifs de politique générale de l'Union. Pour la plupart des régions, les ressources disponibles sont limitées, et les gaspiller sur trop de fronts à la fois serait inefficace et contreproductif. Cependant, une certaine flexibilité devrait être accordée en faveur des régions pour leur permettre de décider des priorités sur lesquelles elles souhaitent se concentrer en fonction de leurs besoins spécifiques.

En outre, il devrait y avoir certains points de repère qui garantissent que les fonds ciblent principalement les domaines dans lesquels ils auraient le plus grand effet. Dans cette perspective, il est important que la concentration thématique ne reste pas limitée aux fonds de l'Union, mais qu'elle couvre également les investissements publics nationaux et régionaux dans les domaines financés.

En vue d'obtenir des résultats durables grâce à une concentration thématique, nous aspirons à une meilleure cohérence et à une meilleure complémentarité.

## 10 PERFORMANCE ET RÉSULTATS

À l'avenir, nous devons élaborer des indicateurs sur les résultats, par exemple, si un bénéficiaire obtient et conserve un emploi ou s'il poursuit des études secondaires ou supérieures. Nous devons également tenir compte des indicateurs relatifs aux groupes cibles comme les jeunes, les femmes, les personnes âgées ou les chômeurs de longue durée. Bien sûr, il reste la question de savoir quelle est la marche à suivre lorsque les indicateurs de performance ne sont pas respectés. La cessation du

financement devrait être appliquée en dernier recours afin de pouvoir envisager d'autres façons d'améliorer les performances.

Enfin, nous devons proposer une gamme élargie de thèmes parmi lesquels les États membres pourront choisir. Cela permettrait de garantir que les priorités de l'Union sont respectées tout en permettant aux États membres et aux régions de bénéficier d'une certaine flexibilité. Démontrer l'efficacité des fonds de l'Union est essentiel si nous voulons conserver le soutien à la politique de cohésion pour l'après-2020.

## 11 CONTRÔLE

Nous soutenons une politique de cohésion qui poursuit l'octroi des moyens publics de l'Union tout en préconisant un contrôle et une responsabilisation solides de ces moyens. Le contrôle est un processus qui s'inscrit dans l'ensemble du cycle de vie de l'aide financière de la politique de cohésion. Nous ne pouvons avoir une gestion et une mise en œuvre réussies que si un contrôle approprié est appliqué à toutes les étapes, et que des mesures adéquates sont prises pour pallier les lacunes.

Les trois niveaux de contrôle, à savoir ceux des États membres, de la Commission européenne et de la Cour des comptes européenne, devraient être conservés, car ils augmentent la possibilité de repérer et de corriger les irrégularités. Toutefois, des améliorations restent nécessaires. Il est par exemple très important que les définitions, les procédures et les mécanismes harmonisés de contrôle, de vérification et de rapports soient utilisés aux différents niveaux. Nous sommes également en faveur de la mise en place d'une chaîne de vérification unique, car cela réduirait la charge de l'administration et des bénéficiaires, ainsi que les dépenses excessives. Cela étant dit, une vérification unique ne peut être efficace que si les trois principaux niveaux de contrôle coopèrent et travaillent main dans la main. L'établissement de règles claires et uniformes ainsi que la délivrance de conseils pertinents et d'une assistance technique aux administrations participantes sont essentiels.

Le contrôle des dépenses de la politique de cohésion ne devrait pas se limiter à détecter et à sanctionner les irrégularités. Il devrait servir à recueillir des informations sur les raisons des irrégularités et également permettre d'établir les bonnes pratiques. Ainsi, ce contrôle devrait contribuer à suggérer des solutions en particulier en cas d'irrégularités non frauduleuses.

En outre, les procédures de contrôle devraient se concentrer davantage sur l'assistance aux autorités de gestion et aux bénéficiaires pour éviter les erreurs et les irrégularités non frauduleuses, et permettre de les corriger efficacement.

## 12 SIMPLIFICATION DE LA POLITIQUE DE COHÉSION

La simplification est l'un des éléments fondamentaux de la politique de cohésion pour l'après-2020. La période de programmation actuelle montre que les mesures prises en faveur de la simplification de la politique de cohésion n'ont pas produit les résultats escomptés. Par conséquent, il faudrait s'efforcer de simplifier le système de gestion de la politique de cohésion à tous les niveaux de gouvernance. Dans ce contexte, la prochaine politique de cohésion devrait disposer d'un cadre commun et de règles communes composées de différentes sections liées aux divers fonds disponibles.

La dématérialisation dans le domaine de la politique de cohésion (e-cohésion) devrait être accessible à tous afin de faciliter l'accès, de réduire la bureaucratie et les formalités administratives, tant pour l'administration que pour les bénéficiaires, ainsi que de favoriser les échanges de meilleures pratiques entre les régions et/ou les États membres. La politique de cohésion devrait accepter le recours à l'e-cohésion pour les demandes, les vérifications et les contrôles, et, de façon plus générale, dans le cadre d'une approche multi-fonds.

Le recours élargi à des options simplifiées en matière de coûts (taux forfaitaires, coûts unitaires et montants forfaitaires), en particulier les taux «prêts à l'emploi» intégrés dans les règlements de l'Union, favorisent la facilité d'accès et la sécurité juridique (et de vérification). Le soutien à l'adoption élargie et aux règles moins complexes en ce qui concerne les coûts simplifiés devraient donc impliquer davantage de taux/méthodes fournis directement par la Commission européenne («prêts à l'emploi») plutôt qu'élaborés par les autorités de programmation ou avec l'approbation de la Commission. Il convient en outre que la Commission renforce son soutien ex ante aux autorités de gestion.

L'un des ajustements possibles pourrait consister à définir et à déterminer, au niveau de l'Union, les coûts standards, qui pourraient être utilisés comme références, en prévoyant des ajustements en fonction des réalités des différents pays/régions. Des règlements communs sur les dépenses publiques et le budget sont progressivement

mis en place dans tous les États membres. Par conséquent, il serait utile d'adapter au niveau de l'Union une définition du «coût standard», principalement au regard des coûts administratifs, mais aussi des coûts de matériaux ou de toute autre dépense potentiellement normalisée.

Les organes et les institutions de l'Union devraient accepter la réglementation du contrôle budgétaire d'un pays de l'Union donné afin que l'évaluation des dépenses liées à la cohésion puisse être fondée sur les résultats finaux plutôt que sur un micro-contrôle classique. Par conséquent, en ce qui concerne la vérification, un «contrat de confiance» ou un «pacte de confiance», qui est un contrat conclu entre les différents niveaux d'administration (européen, national et régional/local), pourrait être envisagé. Grâce à cet accord, la procédure de vérification utilisée par les autorités locales/régionales ou nationales devrait être validée automatiquement par les autorités de l'Union, permettant ainsi une réduction de la charge administrative. Une fois acceptées au début du processus, les règles relatives à la procédure de vérification devraient être considérées comme valables dans l'ensemble de l'Union. Cette pratique permettra de démontrer l'efficacité du système de vérification et de rendre ce système plus transparent.

Nous soutenons les propositions préliminaires du groupe à haut niveau sur la simplification, dans la mesure où elles permettront d'aboutir à une nouvelle simplification de la politique de cohésion.

## 13 CAPACITÉS ADMINISTRATIVES

Le renforcement des capacités administratives et la formation devraient bénéficier d'un appui approprié, en particulier pour les autorités publiques, car ces capacités sont essentielles à la mise en œuvre correcte et efficace de la politique de cohésion.

## 14 CONDITIONNALITÉ MACROÉCONOMIQUE

La politique de cohésion s'est révélée efficace dans la réduction des disparités régionales au cours des dernières périodes de programmation, jusqu'au commencement de la crise. Cependant, les asymétries concurrentielles dues aux conditions et aux politiques macroéconomiques nationales hétérogènes (systèmes

fiscaux et contributifs, qualité des institutions publiques, dévaluations concurrentielles des économies nationales en dehors de la zone euro et proximité des marchés en pleine croissance) génèrent toujours une forte variabilité dans les résultats économiques parmi les régions bénéficiaires de la politique de cohésion. À la lumière de ce qui précède, le groupe S&D reconnaît la nécessité de coordonner la politique de cohésion et les politiques macroéconomiques de l'Union pour soutenir les États membres dans leur programme de réforme, mais s'oppose à toute tentative de «semestrialisation» de la politique de cohésion. Les régions ne peuvent être tenues responsables des choix macroéconomiques des gouvernements nationaux. Par conséquent, nous réaffirmons notre forte opposition à toute forme de conditionnalité macroéconomique. Dans l'ensemble, la discussion sur l'avenir de la politique de cohésion devrait déterminer les mesures appropriées à l'atténuation des asymétries concurrentielles susmentionnées, afin de s'adapter à l'absence actuelle d'harmonisation fiscale et à la coexistence dans l'Union d'économies de la zone euro et hors zone euro.

La cohésion sociale peut être obtenue grâce à la convergence des économies réelles, ce qui devrait constituer le test ultime pour la politique de cohésion.

## 15 ZONES URBAINES FONCTIONNELLES

Une politique de cohésion forte se concentre sur les villes et les zones rurales. L'Union est l'une des régions les plus urbanisées au monde. Les villes et leurs environs (c'est-à-dire les zones urbaines fonctionnelles) constituent l'espace de vie de 70 % des citoyens de l'Union. Elles sont des moteurs de l'économie qui stimulent la croissance et créent des emplois, qui s'étendent également dans les zones rurales avoisinantes. Dans le même temps, ce sont des endroits où la pauvreté, le chômage et la pollution sont concentrés. La politique de cohésion devrait tenir compte de cela et permettre aux villes et aux zones urbaines de faire face à ces difficultés grâce au recours aux fonds européens.

L'idée d'affecter une partie de l'argent du fonds FEDER aux villes (article 7, paragraphe 4, du règlement FEDER) a constitué une bonne avancée et devrait être maintenue pour la prochaine période de programmation – le niveau actuel de 5 % est un premier niveau, mais il devrait être considéré comme un minimum. Les actions innovatrices dans le domaine du développement urbain durable (article 8 du

règlement FEDER) devraient être évaluées et, si leurs résultats sont convaincants, renforcées. En outre, une future politique de cohésion devrait donner plus de pouvoir aux autorités urbaines dans la gestion et l'emploi des fonds.

Les résultats du «programme urbain de l'UE» (pacte d'Amsterdam) et de ses partenariats devraient être évalués et les conclusions appliquées dans une prochaine politique de cohésion. Les résultats attendus concernant le volet «meilleur financement» (l'un des trois volets du programme urbain) pourraient notamment servir à améliorer les sources de financement innovatrices et conviviales pour les zones urbaines.

## **16 COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE**

La coopération transfrontalière est un outil important permettant de surmonter les goulets d'étranglement qui existent encore entre les régions frontalières des différents États membres. La coopération aide les 38 % de la population de l'Union de différentes nationalités qui vivent dans des régions frontalières à avoir des contacts au-delà des frontières. Par conséquent, il apparaît évident que des crédits financiers adéquats doivent être mis à disposition pour soutenir cette politique. Cela l'est d'autant plus que la plus grande valeur ajoutée de l'Union est réalisée non seulement grâce à la coopération entre les régions transfrontalières par la pleine utilisation des «quatre libertés» du marché intérieur, mais aussi par la contribution à la paix, à la stabilité et à l'intégration régionale.

## **17 COOPÉRATION TERRITORIALE DANS L'UNION EUROPEENNE**

La coopération territoriale est l'un des aspects importants de la politique de cohésion dans l'Union. Elle apporte une valeur ajoutée considérable à la réalisation des objectifs de l'Union et encourage la solidarité entre les régions européennes. L'essence même du processus d'intégration européenne repose sur le principe selon lequel les frontières nationales ou régionales ne devraient pas constituer un obstacle à la coopération, au développement économique et à la compréhension mutuelle.

À une époque où les principes fondamentaux de l'intégration européenne sont menacés par les populistes et les extrémistes, la coopération territoriale devrait être renforcée et adaptée aux nouveaux défis. Avoir une politique réformée et plus efficace sur le plan de la coopération entre les régions, les villes et, en général, les communautés de l'Union, contribue à renforcer l'intégration européenne ainsi que son développement social, économique et culturel général.

Lorsqu'une **stratégie macrorégionale** a été établie, il devrait y avoir une obligation de relier les efforts à la fois par des instruments de coopération territoriale et par la stratégie elle-même. Les ressources sont, par définition, limitées. La nécessité de coordonner les efforts entre ces deux instruments est évidente et doit être réaffirmée par la prise de mesures spécifiques à l'échelle européenne, nationale, régionale et locale.

En outre, une forme **d'intégration plus structurée** des outils de coopération territoriale avec les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI), en particulier dans la phase de programmation, devrait être garantie. Dans certains cas, les initiatives de coopération territoriale ont lancé des projets et des idées qui ont alors eu des difficultés à obtenir un financement approprié.

## 18 RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES ET RÉGIONS SEPTENTRIONALES À FAIBLE DENSITÉ DE POPULATION

L'existence de conditions équitables au niveau de l'Union implique que tous les citoyens soient traités de manière égale, indépendamment de leur lieu de résidence. Les régions ultrapériphériques (RUP) sont soumises à des contraintes comme l'éloignement, l'insularité ou encore la dépendance économique, qui en font des zones structurellement défavorisées. Cependant, et en plus de l'importance géostratégique spécifique qu'elles offrent à l'Union, les RUP bénéficient d'actifs, de ressources et de potentiel, qui sont actuellement sous-évalués dans des domaines importants pour la recherche, l'innovation et la croissance de l'Union.

Par conséquent, les investissements à long terme doivent être encouragés et l'innovation favorisée dans les RUP, afin d'établir une base solide et durable pour leur développement économique et social, et de donner au renouvellement de la stratégie de l'Union pour les RUP, actuellement en cours de préparation par la Commission,

une meilleure chance de réussite. Ces régions devraient tirer profit de leur force individuelle en modernisant et en diversifiant leurs économies. Il est important que les universités et les centres de recherche des RUP mettent l'accent sur les programmes d'investissement visant à réduire leur déficit d'accessibilité, à les rendre plus compétitifs et à améliorer l'intégration régionale.

Les RUP devraient constituer un espace privilégié qui permet l'applicabilité des projets expérimentaux pouvant être mis en œuvre dans d'autres régions européennes. En ce sens, il est nécessaire d'augmenter le volume d'investissement réalisé dans le domaine des technologies de l'information et de la communication pour permettre à la recherche de contribuer à l'avènement d'un meilleur développement social, culturel et économique. Une approche solide dans l'éducation ainsi que dans la formation professionnelle est recherchée afin de réduire l'abandon scolaire prématuré et de garantir la qualification des adultes.

La politique de cohésion, consistant par nature à réduire les inégalités et à promouvoir la cohésion territoriale, devrait établir des cadres spécifiques concernant l'accessibilité des résidents des RUP afin de garantir un meilleur accès à la plateforme continentale dans les mêmes conditions que pour les autres citoyens européens.

Les régions septentrionales à faible densité de population constituent une zone spécifique de l'Europe, caractérisée par un climat difficile, une faible densité de population et de longues distances. L'éloignement des grands marchés entraîne un désavantage concurrentiel qui doit être abordé au niveau européen (en s'appuyant sur la base juridique du protocole 6 du traité d'adhésion pour la Suède, la Finlande et l'Autriche, et de l'article 174 du traité sur l'Union européenne). Les Fonds ESI, disposant d'une attribution supplémentaire de crédits pour les régions septentrionales à faible densité de population, ont joué un rôle essentiel dans le développement et joueront également un rôle important à l'avenir.

## 19 AUTRES FONDS STRUCTURELS EN PLUS DU FEDER (ET DU FONDS DE COHÉSION)

### 19.1 EMPL – FSE

Nous avons besoin d'investissements efficaces dans le capital humain. Les individus constituent la véritable force motrice de l'innovation, d'une plus grande valeur ajoutée et de l'établissement de sociétés justes et progressistes. Le groupe S&D encourage la mise en place d'un « socle des droits sociaux » fort de la politique de cohésion. Ce volet social fort est nécessaire en raison de la persistance de taux élevés de chômage, de l'augmentation de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et des inégalités croissantes en Europe. Sa mise en place nécessite qu'une attention accrue soit portée au développement humain et que la part du Fonds social européen (FSE) augmente (elle est actuellement fixée à 23,1 %, part minimale de l'enveloppe de la politique de cohésion).

Afin de stimuler les investissements dans le domaine social et de rendre le FSE plus attrayant pour les jeunes, une augmentation du taux de cofinancement du FSE pourra être envisagée. Il s'élèverait à 85 % pour les régions moins développées, à 80 % pour les régions en transition et à 75% pour les régions développées.

Nous reconnaissons que les conditions dans lesquelles la politique de cohésion fonctionne évoluent rapidement. Cette politique doit être maintenue à jour pour relever les défis futurs. Par conséquent, compte tenu du champ d'application du FSE, des critères supplémentaires peuvent également être envisagés en plus du produit intérieur brut, comme le score national respectif de l'indice de développement humain de l'ONU ou l'indice de progrès social. Ces critères permettraient aux États membres et aux régions dont la performance est trop faible de recevoir une prime sous la forme de taux de cofinancement nationaux moins élevés en échange de leur engagement à consacrer plus d'efforts et de fonds au développement social.

Dans le cadre de la période de programmation actuelle, nous assistons à une concentration de l'attention sur les instruments financiers. Cependant, tous les investissements réalisés par le FSE concernent des activités qui ne génèrent pas et ne peuvent pas générer de « retour direct sur investissement à court terme », notamment eu égard aux mesures d'éducation et d'intégration sociale.

La majorité des bénéficiaires du FSE sont des institutions publiques (municipalités, écoles, universités) ou des organisations non gouvernementales. Par conséquent, il est clair que, dans ces domaines notamment, nous devons poursuivre notre soutien sous la forme de subventions.

Il est urgent d'améliorer l'inclusion, la pertinence de la qualité de l'éducation formelle et non formelle, les possibilités de formation et d'apprentissage tout au long de la vie dans l'Union, et nous devrions encourager et soutenir des projets axés sur les systèmes éducatifs, les enseignants et les formateurs.

## **19.2 AGRI – Feader**

Les efforts visant à renforcer la complémentarité entre la politique de cohésion et le développement agricole et rural doivent être poursuivis au cours de la prochaine période de programmation. Les transformations de la politique agricole commune (PAC) ont renforcé la complémentarité du premier et du second pilier de la PAC. Des mesures nombreuses et variées relatives au développement rural sont définies dans un cadre de programmation qui implique également des outils fournis dans le cadre du premier pilier. En conséquence, la compétitivité du secteur agricole, son rôle environnemental et social, la capacité d'innovation, sont actuellement portés par une politique complexe qui ne peut séparer les aspects économiques des autres aspects, comme l'aspect territorial.

## **19.3 PECH – FEAMP**

De nombreuses zones côtières dépendent fortement de la pêche. L'évolution démographique constitue déjà l'un des problèmes les plus graves auxquels est confrontée l'Europe et affecte les collectivités côtières. Les régions doivent être proactives pour faire face aux conséquences découlant des évolutions démographiques et ont besoin d'établir des perspectives pour l'avenir. Par conséquent, l'actuel Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) soutient les économies et la diversification des zones côtières. Dans ce contexte, le groupe S&D est convaincu que la prochaine politique de cohésion devrait maintenir et améliorer la flexibilité et les synergies entre les fonds, c'est-à-dire permettre la combinaison de ressources au sein d'un même projet.

Le FEAMP a pour objectif de mettre en place des pêcheries durables. Son but est de soutenir la politique commune de la pêche telle qu'elle a été modifiée par le règlement (UE) n° 1380/2013. Par cette réforme, plusieurs nouveaux concepts ont été introduits, impliquant un changement dans la façon dont les pêcheurs sont autorisés à effectuer leur travail.

Le groupe S&D estime que l'introduction de modifications importantes devrait permettre de réduire les taux de cofinancement pour les personnes concernées.

Par exemple, l'obligation de débarquement fait partie de ces modifications imposées par la réforme. Jusqu'à la réforme de 2013, les pêcheurs étaient autorisés à jeter par-dessus bord les poissons indésirables (rejets), qu'ils doivent désormais débarquer et compter sur le quota. Par conséquent, les pêcheurs sont incités à utiliser des filets plus sélectifs. L'acquisition de ces derniers, cependant, entraîne certains coûts. Le FEAMP soutient l'achat de filets plus respectueux de l'environnement en accordant un taux de cofinancement inférieur à celui des autres investissements.

## 20 ANNEXE

### 20.1 Réalisations des fonds de la politique de cohésion 2007-2013

Les chiffres ci-dessous nous donnent un aperçu des principales réalisations opérées jusqu'à présent au cours de la période 2007-2013. Ils indiquent également la façon dont la politique de cohésion de l'Union contribue à faire face à la crise et à produire de la croissance. Il s'agit d'un point important à aborder lors des communications aux citoyens de l'Union.

- Création d'emploi et de croissance

Les revenus ont augmenté dans les régions les plus pauvres de l'Union, ces dernières affichant un produit intérieur brut par habitant passant de 60,5 % de la moyenne de l'Union en 2007 à 62,7% en 2010.

Au total, 594 000 nouveaux emplois ont été créés de 2007 à 2012.

- Investir dans les ressources humaines

2,4 millions de participants aux actions du FSE soutenant l'accès à l'emploi ont trouvé un emploi dans les six mois (2007-2010).

Environ 15 millions de personnes ont participé au FSE chaque année.

- Soutenir les entreprises

Au total, 254 800 petites et moyennes entreprises (PME) ont bénéficié d'une aide directe à l'investissement. Plus de 323 000 emplois ont été créés dans les PME. De plus, 121 400 start-ups ont été soutenues.

- Renforcer la recherche et l'innovation

En tout, 114 000 projets de recherche ont été soutenus. De plus, 35 500 projets de coopération ont été soutenus et 41 600 nouveaux emplois de recherche à long terme ont été créés. Environ

8,2 millions de citoyens de l'Union ont bénéficié d'une connexion à haut débit.

- Améliorer l'environnement

Les systèmes d'approvisionnement en eau ont été modernisés, bénéficiant à 5,9 millions de citoyens, et plus de 6,8 millions de citoyens profitent désormais de projets d'assainissement. Il convient également de mentionner que 1 100 km<sup>2</sup> de superficie ont été réhabilités.

- Moderniser les transports et la production d'énergie

Des prestations d'exploitation ont été modernisées.

Voies ferrées: 287 km construits et 3 940 km modernisés.

## 20.2 Objectifs pour 2014-2020

D'ici à 2020, l'Union vise à atteindre cinq objectifs concrets en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'intégration sociale de climat et d'énergie. Chaque État membre a adopté ses propres objectifs nationaux dans ces domaines. Pour atteindre ces objectifs et pour répondre aux besoins divers en matière de développement dans toutes les régions de l'Union,

351,8 milliards d'EUR, soit près d'un tiers du budget total de l'Union, ont été réservés pour la politique de cohésion pour 2014-2020 concernant onze objectifs thématiques, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs d'Europe 2020.

(Compte tenu des contributions nationales et des autres investissements privés, les retombées de la politique de cohésion pour la période 2014-2020 devraient être d'environ 450 milliards d'EUR).